

Paris, le 21 décembre 2021

De l'association TRANSCIENCE

A Madame Emmanuelle DAVIET, Médiatrice de Radio France

Objet : Emission de France Inter du 15 décembre 2021 : « Le téléphone sonne »

Madame,

Nous tenons à vous faire part de notre profonde désapprobation quant à la manière dont a été traité - dans le cadre de l'émission « Le téléphone sonne » du mercredi 15 décembre dernier sur France Inter – le sujet de l'expérimentation animale. Le titre de l'émission était « Expérimentation animale : peut-on s'en passer ? ».

On aurait donc pu légitimement s'attendre à un débat contradictoire, arguments à l'appui entre ceux qui sont convaincus que l'on peut s'en passer - ou tout du moins que l'on peut remplacer l'utilisation d'animaux dans de nombreuses procédures expérimentales - et ceux qui sont convaincus du contraire.

Il n'en a rien été. Les deux invités étaient deux représentants du Gircor, organisation de soutien à l'expérimentation animale (voir leur site : <https://www.recherche-animale.org/>) inscrite d'ailleurs comme telle au registre de la transparence de l'Union européenne. Inutile de préciser que ces deux vétérinaires partageaient le même point de vue et qu'ils ont pu tenir leur discours sans qu'aucun contradicteur ne vienne remettre en question leurs affirmations.

S'ajoute à l'absence de contradicteurs le parti-pris évident de Madame Fabienne Sintès - qui animait l'émission - qu'elle introduit par la phrase suivante : « *je ne veux surtout pas que les gens qui nous écoutent imaginent que l'on fait tout, n'importe où et n'importe quoi à l'intérieur des labos* » (sic !). Le parti-pris était donc clairement assumé.

Madame Sintès ne porte aucun intérêt aux animaux et c'est son droit. Cela l'autorisait-elle à formuler ainsi l'une de ses questions : « *Quelle est la proximité que l'on a avec ces tous petits machins ?* ». Les « petits machins » comme elle les nomme, sont des souris c'est-à-dire des êtres vivants, intelligents et doués de sensibilité. Ou encore - lorsqu'il est question de l'utilisation du poisson zèbre - de s'esclaffer en demandant « *Est-ce qu'il est aussi coloré que Némó ?* ».

Cette attitude est déplorable et interroge sur l'objectivité de journalistes s'exprimant sur une radio du service public. Est-il acceptable qu'une journaliste choisisse d'inviter des personnes qui vont amener de l'eau à son moulin, tout en laissant croire qu'il va s'agir d'un débat. Pourrait-on imaginer que cela ait pu se passer de la même manière si le sujet avait été social, économique, éducatif ?

Au-delà du problème de déontologie que pose la conception et l'animation de cette émission par Madame Sintès, il s'avère que l'absence de contradicteur a permis aux deux invités d'asséner leurs vérités sans que quiconque ne remette en question leurs **approximations**, leurs **approches biaisées de la problématique**, et des **informations erronées** qui ont ainsi été diffusées à des millions d'auditeurs convaincus que sur France Inter l'information est objective et vérifiée.

1) Nous commencerons par les chiffres que l'on peut trouver sur le site du ministère de la recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enquete-statistique-sur-l-utilisation-des-animaux-des-fins-scientifiques-46270>

- Monsieur François Moutou a affirmé que le nombre de chiens utilisés dans les procédures expérimentales se réduisaient. **C'EST FAUX.**
Voici les chiffres pour les 4 dernières années (ceux de 2020 ne sont pas encore publiés) :
Chiens : 4204 en 2016, 4106 en 2017, 4219 en 2018, 4898 en 2019
Fausse information que personne n'a relevée.
Les représentants du Gircor savent que l'utilisation des chiens, des chats et des primates est un point sensible vis-à-vis du public, c'est d'ailleurs pour cette raison que tout au long de l'émission ils ont parlé de pourcentages (toujours indiqués comme très faibles par rapport au total) au lieu de parler en nombre d'animaux.
- Monsieur François Moutou dit également qu'il est sûr que « *La France n'importe pas de primates qui ne soient pas nés de 2^{ème} génération en captivité dans une ferme* ». **ENCORE UNE FAKE NEWS.** En effet en 2019 les primates de 1^{ère} génération (ceux dont les parents ont été prélevés dans la nature) étaient encore au nombre de 607 (sur 2075 animaux hors réutilisations). On ne comprend d'ailleurs pas très bien à quoi il fait référence lorsqu'il parle de « fermes » ?
François Moutou n'avait sans doute pas lu le récent article très bien documenté du Dr Roland Cash publié dans la revue de la Fondation Droit animal, Ethique et Sciences : [Y a-t-il encore des singes prélevés dans la nature pour la recherche biomédicale?](https://www.fondation-droit-animal.org/) (fondation-droit-animal.org).
- Monsieur Moutou affirme à un autre moment de la discussion que les primates, les chiens et les chats proviennent d'élevages agréés. **C'EST FAUX.** En 2019 il y avait encore presque 19% d'animaux qui provenaient d'élevages non agréés soit au total 303 777 animaux dont 1188 chiens et 99 chats !

On ne peut pas fournir de chiffres concernant les primates pour l'année 2019 car il s'avère que le tableau publié sur le site du ministère de la recherche est erroné sur ce point mais en 2018, **2283 primates provenaient d'élevages de pays lointains (île Maurice, Vietnam), non agréés par l'Union européenne et ne faisant l'objet d'aucune inspection.**

- Lorsque Madame Sintes (sans doute pour rassurer les auditeurs) demande à Monsieur Moutou : « *Les chiens et les chats, ce sont des animaux qui survivent ? On est bien d'accord ?* », celui-ci répond : « *Ça dépend. Il y a des protocoles qui peuvent se terminer par la mort de l'animal, c'est possible. J'espère que dans la plupart des cas ce n'est pas ce qui arrive* ».

Cette réponse est fournie en **TOTALE MAUVAISE FOI**, il répond évasivement laissant planer le doute sur le sort de ces animaux alors **qu'il ne peut pas ignorer la réalité qui est la suivante** : en 2019 sur 4898 chiens, 192 ont été soumis à des procédures sévères (très douloureuses et traumatisantes qui aboutissent dans la plupart des cas à la mise à mort de l'animal) et 135 à des procédures dites « sans réveil » donc l'animal n'est pas réveillé après l'intervention. Ces chiffres sont également importants pour les primates : en 2019, sur 3339 animaux, 117 ont été soumis à des procédures sévères et 54 à des procédures « sans réveil ». **Même dans les procédures légères et modérées, l'euthanasie est l'issue la plus fréquente.**

- Monsieur Ivan Balansard évoque **la possible « réhabilitation » des animaux via un accord entre le Gircor et l'association GRAAL**, réhabilitation que les partisans de l'expérimentation animale se plaisent à mettre en avant pour mieux faire passer auprès du public l'utilisation des animaux familiers (chiens et chats) et des primates non humains. Il est **intellectuellement malhonnête** de laisser entendre que la réhabilitation sauverait une proportion significative de ces animaux. On en est très loin et d'ailleurs on voit mal comment les refuges – qui sont déjà saturés par les animaux abandonnés - pourraient « absorber » les animaux sortis des laboratoires. L'association GRAAL ne récupère qu'environ **350 animaux par an**. Ces animaux ont été soumis à des procédures légères et ils ne doivent pas présenter de danger sanitaire. Cela représente le pourcentage ridiculement bas de **0,0001% des animaux utilisés**. Pour rappel, si l'on cumule le nombre de chiens, de chats et de primates utilisés en 2019 on arrive à 9244 animaux ! Qui pour la plupart d'entre eux ont soit été mis à mort, soit réutilisés dans de nouvelles procédures si leur état de santé le permettait.

2) Voyons maintenant les autres informations erronées, tronquées ou biaisées qui ont été égrenées par Messieurs Moutou et Balansard tout au long de cette émission (ainsi qu'une fausse information émanant de la première intervenante).

- La première intervenante - « Flavie » - affirme que **la phalangectomie** (ablation d'une phalange) serait remplacée en France par d'autres méthodes de marquage. **C'EST FAUX. Elle est toujours pratiquée en France pour identifier les petits rongeurs**, ce qui a d'ailleurs amené le Comité National de Réflexion Ethique sur l'Expérimentation Animale (CNREEA) à rédiger une « recommandation sur la technique d'amputation de phalange comme méthode d'identification et de caractérisation génétique chez les rongeur » - diffusée en février 2021 - pour inciter les utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques à abandonner cette méthode douloureuse et mutilante. Il est facile de retrouver cette recommandation sur internet.
- **Les résumés non-techniques de projets** ont été présentés par les deux intervenants du Gircor comme l'un des moyens de la transparence. Ils ont oublié de dire que jusqu'en 2019, ces résumés étaient publiés avec plus de 3 années de retard par le ministère de la Recherche. Le retard s'est un peu réduit non pas par la volonté des pouvoirs publics ou des membres du Gircor mais grâce à la publication d'un **règlement européen** qui exige de tous les Etats membres de l'UE que ces résumés soient transmis à la Commission européenne au plus tard dans les six mois qui suivent la délivrance de l'autorisation du projet, ceci s'appliquant à compter du 1^{er} janvier 2021. La France n'a toutefois pas encore pu respecter ce nouveau calendrier.
Les derniers résumés publiés – en juin 2021 – sont ceux du second semestre 2018... La France va avoir bien du mal à appliquer le règlement européen vu le retard qui a été pris en la matière depuis 2013. Lesdits résumés n'ont pas un format homogène ce qui rend leur lecture particulièrement fastidieuse, ils sont incomplets (les informations sur la sévérité des procédures, les méthodes de mise à mort par exemple sont quasi toujours absentes) : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/resumes-non-techniques-des-dossiers-notifies-46563>.
- Sur le fait que **certains pays seraient plus avancés** en ce qui concerne la réduction du nombre d'animaux utilisés, Monsieur François Moutou répond : « *On peut jouer différemment au sein de l'UE. On sait qu'il y a des pays où les réglementations sont très différentes* ». **C'EST FAUX.**

La réglementation est la même dans tous les états membres de l'UE puisque la directive 2010/63/UE relative à la protection des animaux utilisés à des fins expérimentales a été transposée dans les différents droits nationaux. Simplement certains Etats membres l'appliquent de manière plus ou moins rigoureuse, de même que certains mettent des moyens pour le développement des méthodes de remplacement et leur utilisation, et d'autres ne le font pas (comme la France).

- Monsieur Moutou affirme que certains pays utiliseraient plus d'animaux parce que d'autres délocalisent les recherches sur animaux dans des pays qui acceptent de les mener. Il est évident que les moyens alloués à la recherche (et le nombre de projets utilisant des animaux) en France ou en Allemagne - les deux premiers pays « consommateurs » d'animaux à des fins scientifiques - ne sauraient être comparés à ceux de Malte ou de la Lettonie. Mais il ne s'agit pas de mesurer la vertu des états de l'UE à l'aune du nombre d'animaux qu'ils utilisent dans la recherche mais d'observer les évolutions : le nombre d'animaux utilisés dans la recherche aux Pays-Bas et en Italie diminue depuis plusieurs années non pas parce que les projets de recherche sont moins nombreux ou qu'ils sont délocalisés dans d'autres Etats de l'UE mais parce que certaines incitations contribuent au développement et à l'utilisation des méthodes non-animales.

Monsieur Moutou oublie d'indiquer que des équipes françaises se délocalisent justement en Chine pour pouvoir par exemple réaliser certaines expériences sur des primates non-humains jugées plus compliquées à réaliser dans l'UE en raison d'une réglementation plus stricte (primates qui n'apparaissent pas dans les statistiques françaises).

- L'orage cytokinique dans la Covid-19 n'a pas été d'abord mis en évidence chez le primate, il l'a été chez l'homme. M. Balansard prétend que « *si l'on n'avait pas utilisé de macaques, on n'aurait pas pu endiguer cette crise sanitaire* ». Or, cet orage cytokinique ne se manifeste qu'extrêmement rarement dans les modèles animaux¹.
- Les deux invités soutiennent que le sort des animaux se serait amélioré grâce à la nouvelle réglementation. Si l'on peut se réjouir que les représentants du Gircor reconnaissent l'impact positif d'une réglementation plus exigeante en ce qui concerne le traitement réservé aux animaux (ce qui signifie donc implicitement que l'on ne peut

¹ Ehaideb et al. Evidence of a wide gap between COVID-19 in humans and animal models : a systematic review. Crit. Care 2020, 24:594

Moothedath et al. COVID and Animal Trials: A systematic review. J Pharm Bioallied Sci 2021, 13(Suppl 1):S31-S35

s'appuyer sur l'éthique personnelle des expérimentateurs pour faire évoluer les choses sur ce point), **on peut également objecter qu'il ne suffit pas qu'une réglementation plus stricte voie le jour pour qu'elle ait les effets escomptés.** Il s'avère que la directive européenne dont il est question ici présente des brèches, autorise de nombreuses exceptions à la règle, laisse place à l'interprétation dans plusieurs articles.

Pour être efficace la réglementation devrait être rigoureusement appliquée et des sanctions dissuasives prévues. Or les inspections ne sont obligatoires qu'une fois tous les trois ans et les sanctions prévues en France pour un manquement à la réglementation sont loin d'être dissuasives (une contravention de 4^{ème} catégorie s'il est avéré qu'une procédure sur animaux est réalisée sans autorisation !).

Le laxisme dans l'application de la directive par les Etats membres de l'UE – et tout particulièrement la France - explique sans doute en partie que le nombre d'animaux utilisés ne se réduise pas.

- Ivan Balansard affirme que ce que décrit l'une des auditrices au téléphone (un chat récupéré d'un laboratoire il y a une quinzaine d'années très mal en point et totalement traumatisé) serait impossible aujourd'hui et que de tels traitements feraient l'objet de poursuites pénales. **C'EST FAUX.** Les expériences de classe sévère sont autorisées y compris sur les chiens (192 en 2019) et les chats (9 en 2019) et les animaux qui y sont soumis finissent bien sûr en très mauvais état à tel point qu'ils ne peuvent pas être réutilisés (conformément à la réglementation) et qu'ils sont généralement mis à mort, En fonction de l'objectif du projet, certains animaux peuvent même ne pas bénéficier de l'anesthésie ou de l'analgésie si celle-ci peut fausser les résultats. Mais comme les animaux soumis à ces procédures – qui peuvent durer des mois – ne sortent pas vivants des laboratoires, personne ne peut constater leur état...
- A la toute fin de l'émission Fabienne Sintès reprend une dernière question d'un auditeur. Celui-ci interroge les invités sur la **possibilité de remplacer l'utilisation des animaux par des modélisations.** A cela François Moutou répond : « *On fait des modèles mais le modèle tout seul ne suffira pas. Si depuis un demi-siècle on a fait beaucoup de progrès en biologie moléculaire et en génétique, le monde tel que nous le voyons ce sont les individus, les populations, les espèces et les phénomènes ; ce qui se passe à ce niveau-là n'est pas uniquement la somme de ce qui se passe au niveau inférieur* ». Hormis le fait que l'on ne comprend pas très bien ce que cette phrase signifie, elle révèle pour le moins que **François Moutou n'a pas compris la question ou ne sait pas y répondre.**

La modélisation de processus très complexes est possible en utilisant les millions de données disponibles biologiques, physiologiques, toxicologiques, épidémiologiques (se rapportant à l'humain). Grâce à l'intelligence artificielle il est possible d'élaborer des modèles prédictifs de plus en plus performants (voir certains projets menés par les équipes de l'INRIA : <https://www.inria.fr/fr/optimiser-les-therapies-medicamenteuses-du-cancer>).

Si Fabienne Sintès avait eu la bonne idée d'inviter un expert dans le domaine des approches de recherche non animales cela aurait pu être expliqué aux auditeurs lesquels auraient compris le fonctionnement, les applications et le potentiel de celles-ci.

« Expérimentation animale : peut-on s'en passer ? » : on est passé totalement à côté de la question.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir rétablir sur l'antenne de France Inter la réalité des faits et des chiffres à la lumière des informations (sourcées) que nous vous avons communiquées. Et de proposer la programmation d'une prochaine émission sur les approches de recherche n'utilisant pas d'animaux, par souci du traitement objectif du sujet.

Nous vous remercions par avance pour ce que vous ferez en ce sens.

Nous vous informons que ce courrier sera publié sur le site internet de notre association.

Muriel Obriet

Présidente de Transcience

<https://www.transcience.fr/>